

Chapitre 5

Transparence et redevabilité pour l'efficacité du développement

La transparence et la redevabilité jouent un rôle primordial pour améliorer l'impact de la coopération pour le développement et permettre la participation des citoyens au développement à long terme de leur pays respectif. Ce chapitre passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes de Busan en matière de transparence et de redevabilité, et notamment en matière de redevabilité mutuelle entre partenaires, ainsi qu'en matière de redevabilité envers les bénéficiaires de la coopération pour le développement et toutes les autres parties prenantes. Cette revue est effectuée en mesurant le degré d'accessibilité des informations sur la coopération pour le développement au public (Indicateur 4) ; la mesure dans laquelle les gouvernements et les partenaires du développement collaborent pour inclure les apports de coopération pour le développement aux budgets présenté à l'examen des parlements (Indicateur 6) ; la part de pays participants qui sont en mesure de suivre et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Indicateur 8), ce qui constitue un aspect fondamental de la transparence et de la redevabilité des politiques envers les femmes ; et, enfin, la mise en œuvre de processus d'examen inclusif qui renforcent la redevabilité mutuelle entre les partenaires de la coopération (Indicateur 7).

L'Accord de Partenariat de Busan centre sa mission sur les principes de transparence, de redevabilité mutuelle entre partenaires, et de redevabilité envers les bénéficiaires ciblés par les efforts de développement, ainsi qu'envers les citoyens qui contribuent à la poursuite de ces efforts par le biais du financement public. Ce chapitre passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux engagements de Busan en matière de transparence et de redevabilité.

La transparence de la gestion des ressources du développement est une exigence fondamentale de l'intégrité de la coopération pour le développement et un prérequis pour des résultats durables. L'accès à des informations de grande qualité, ponctuelles et pertinentes sur le financement du développement aide les gouvernements à planifier et à gérer l'utilisation des ressources pour soutenir leurs priorités de développement. Dans le paysage actuel de plus en plus diversifié de la coopération pour le développement, la transparence aide aussi les partenaires du développement à coordonner leur soutien, ce qui encourage les synergies tout en évitant la fragmentation et la répétition inutile des efforts. Les informations sur le financement actuel et futur permettent aux organisations non gouvernementales d'harmoniser leurs interventions de développement tout en permettant aux citoyens et à la société civile de formuler leurs priorités et de tenir les fonctionnaires et les partenaires du développement responsables de la performance de leurs engagements.

La transparence des activités de développement est également cruciale pour instaurer des partenariats significatifs et redevables. Les mécanismes de redevabilité qui impliquent toutes les parties prenantes du développement et qui permettent l'évaluation collective des progrès vers les objectifs-cibles convenus – ancrés dans les politiques nationales de développement – aident à garantir que les interventions en matière de développement soient pertinentes et efficaces, tout en instaurant la confiance.

Ce chapitre cherche à savoir si les efforts de coopération pour le développement deviennent plus transparents et intégrés au sein des processus nationaux de prise de décision afin de permettre une redevabilité accrue envers les parlements et les citoyens. Il examine les engagements de Busan relatifs à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité, en se penchant sur les progrès réalisés dans les domaines suivants :

- la mise à disposition du public des informations sur la coopération pour le développement ;
- l'inscription des apports de coopération pour le développement aux budgets qui sont présentés à l'examen des parlements ;
- le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ; et,
- l'amélioration de la qualité des dispositions prises pour l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus.

Dans l'ensemble, on observe des progrès au niveau de la transparence et de la redevabilité – mais il y a toujours possibilité d'améliorations

Stimulé par les progrès importants réalisés par certaines organisations publiant des données (« *Publishers* ») et par l'intégration de nombreuses autres, l'offre d'informations accessibles au public dans le domaine de la coopération pour le développement a augmenté. Les progrès les plus notables ont été constatés au niveau de la ponctualité et de l'exhaustivité de ces informations mises à la disposition du public, tandis que la publication d'informations prévisionnelles continue de présenter un défi à un grand nombre de partenaires du développement.

Des progrès ont aussi été réalisés dans l'intégration du financement du développement au budget : 67 % du financement du développement destiné au secteur public par les partenaires sont désormais inscrits au budget, une augmentation de 13 % depuis 2010. Malgré ces progrès, l'objectif-cible de Busan d'atteindre 85 % des financements inscrits aux budgets annuels n'a pas été atteint. De surcroît, les budgets présentés

aux parlements estimaient le financement prévu du développement à 27 % de plus que les prévisions individuelles des partenaires du développement ; cet écart présente lui aussi un défi, car la comptabilisation excessive du financement de la coopération pour le développement au sein des budgets nationaux entrave l'efficacité de la planification, de la préparation du budget et de son exécution.

Tous les pays participants ont rendu compte de leurs efforts pour instaurer et mettre en œuvre des systèmes de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, ce qui démontre une volonté accrue de suivre les progrès dans ce domaine. Dans 73 % des pays, au moins un des trois critères de base du suivi des affectations destinées aux questions de genre est en place, et presque la moitié des pays ont instauré les trois.

Cette évolution représente une tendance très positive et une étape importante vers l'établissement du budget en tenant compte de la dimension du genre. À l'avenir, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour rendre transparents ces systèmes de suivi de l'égalité hommes-femmes – un aspect crucial aux fins de gestion et de redevabilité. Il est également important qu'un nombre croissant de pays utilise les données générées pour orienter les décisions politiques et budgétaires.

Enfin, les pays disposent d'un plus grand nombre des éléments requis en matière de redevabilité mutuelle, comme les politiques nationales d'aide ou de partenariat qui sont approuvées par les parlements. Néanmoins, les parlementaires et d'autres parties prenantes ne sont toujours pas assez impliqués dans l'examen des progrès accomplis par rapport aux objectifs-cibles nationaux, et les résultats de ces examens pourraient être plus transparents.

Indicateur 4. Les informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public

À Busan, les partenaires du développement ont accepté « [d']améliorer la disponibilité de l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources consacrées au développement, et [de] la rendre plus accessible au public » (OCDE, 2011:6). L'un des aspects importants de cet engagement était l'accord d'instaurer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, et ce, afin de répondre aux besoins d'information des gouvernements et des parties prenantes non gouvernementales, conformément aux exigences nationales. Les parties au Partenariat de Busan se sont engagées à une application complète de la norme d'ici à décembre 2015.

Encadré 5.1. Comment mesure-t-on la transparence dans le cadre de suivi ?

Trois systèmes et standards fournissent des données en ligne sur la coopération pour le développement de manière ouverte et accessible.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE maintient deux bases de données qui constituent la source faisant autorité en matière d'informations statistiques annuelles sur les flux de coopération internationale pour le développement notifiées par les membres du CAD, les organisations multilatérales et les partenaires bilatéraux non membres du CAD :

1. Le Système de notification des pays créanciers, qui enregistre les flux de coopération pour le développement au niveau des activités et aux fins statistiques, de redevabilité et de suivi¹.
2. L'Enquête sur les dépenses prévisionnelles qui enregistre les plans de coopération pour le développement des partenaires, pour une prévisibilité améliorée des perspectives globales et agrégées².

...

La troisième plateforme, la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) est une norme reposant sur des données ouvertes qui permet aux organisations publiant des données (« *Publishers* ») de fournir de manière ponctuelle et accessible, des informations détaillées sur leurs activités de coopération pour le développement. Elle vise à répondre aux besoins des pays en matière d'informations actualisées sur la coopération pour le développement actuelle et future, pour appuyer les processus nationaux de planification, de budgétisation et de gestion, ainsi que la redevabilité nationale³.

Chacun de ces systèmes et standards (normes) joue un rôle essentiel et complémentaire pour appuyer l'accroissement de la transparence de la coopération pour le développement. Le cadre de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement repose sur les évaluations de la transparence effectuées par les secrétariats de chacun des trois systèmes afin d'évaluer la performance des partenaires pour ce qui est de rendre les informations sur la coopération pour le développement accessibles au public. Le Partenariat mondial mesure la transparence en tenant compte de ces évaluations parallèlement et fournit des résultats suffisamment désagrégés pour identifier les forces et les faiblesses dans chacune des sous-dimensions de transparence définies dans l'Accord de Partenariat de Busan : ponctualité, exhaustivité et caractère prévisionnel des données. En 2014, le Partenariat mondial a encouragé l'étude d'une quatrième dimension : l'exactitude des données⁴. Les évaluations accordent différents coefficients de pondération à chacune des dimensions spécifiques en fonction de leur pertinence par rapport à l'utilisation des informations ; par exemple, l'évaluation de la qualité du reporting dans le Système de notification des pays créanciers accorde plus de poids à l'exactitude afin de mettre l'accent sur l'exactitude statistique. Cette analyse désagrégée peut contribuer à l'orientation des futurs efforts d'amélioration de la transparence de la coopération pour le développement.

Pour faciliter l'interprétation des scores d'ensemble de ces trois évaluations de la transparence, les partenaires du développement sont classés selon la même échelle à quatre niveaux : « excellent », « bon », « suffisant (ou moyen) » et « améliorations nécessaires ». Chaque évaluation comporte toutefois ses propres méthodologies sous-jacentes qui ne sont donc pas directement comparables entre elles. Les principales différences méthodologiques se trouvent dans la définition des différentes dimensions de transparence, la pondération qui leur est attribuée et le seuil défini pour chaque catégorie de l'échelle à quatre niveaux⁵.

1. www.OECD.org/dac/stats/idsonline.htm.

2. www.OECD.org/dac/stats/idsonline.htm.

3. Les statistiques de l'IITA sont mises à jour quotidiennement et sont accessibles par le biais du tableau de bord de l'IITA : <http://dashboard.iatistandard.org/index.html>.

4. Proposée à l'origine par le secrétariat du CAD de l'OCDE, cette dimension est incluse depuis quelques années à l'évaluation des informations publiées dans le Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles ; elle figure dans le cycle de suivi 2016 dans le cadre de ces évaluations. L'exactitude des données ne fait pas encore partie de l'évaluation des informations publiées dans le standard de l'IITA, car l'organe directeur concerné doit encore convenir de la méthodologie d'évaluation de l'exactitude des données.

5. Pour obtenir les détails techniques relatifs aux méthodologies spécifiques utilisées pour calculer ces trois évaluations de la transparence, veuillez lire la note sur la méthodologie convenue au lien suivant : <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/02/Steering-Committee-Documents-indicator-4-final.pdf>.

Ce standard commun devait reposer sur les plateformes de reporting statistique du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). À la suite de travaux techniques conjoints et du dialogue entre les organes directeurs de ces entités, il est toutefois devenu évident qu'il n'était pas possible d'élaborer un seul standard commun aligné sur l'Accord de Partenariat de Busan¹. En effet, le Système de notification des créanciers du CAD de l'OCDE et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles ainsi que le standard IITA sont chacun conçus pour répondre aux différents besoins des différents publics et ne sont donc pas directement comparables pour évaluer la performance du reporting des partenaires du développement (OCDE, 2015a ; Encadré 5.1).

Pour ces raisons, la mesure de la transparence de la coopération pour le développement dans ce rapport repose sur des évaluations du degré d'accessibilité des informations au public par le biais de chacun de ces canaux, comme convenu à Busan.

La quantité d'informations rendues publiques a augmenté, mais elle doit être plus ponctuelle et prévisionnelle.

Dans l'ensemble, le nombre de partenaires du développement rendant accessibles au public les informations sur la coopération pour le développement pour les trois référentiels mondiaux de données et standards s'est accru à un rythme soutenu. Dans le cas des plateformes de reporting du CAD de l'OCDE, 70 partenaires officiels du développement publient maintenant des données aux fins statistiques et de redevabilité dans le Système de notification des pays créanciers, tandis que 57 partenaires enregistrent des données à des fins prévisionnelles par le biais de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles ; c'est là une augmentation remarquable par rapport à 2014, où les nombres de pays étaient respectivement de 56 et 47. De nombreux partenaires publics du développement en dehors du CAD ont aussi accepté de prendre part à ces évaluations de la transparence. Pareillement, on observe une augmentation importante du nombre d'organisations rapportant des données au registre de l'IITA ; en effet, leur nombre a plus que doublé, passant de 210 à plus de 470 entre 2013 et 2016². Bien que des partenaires du développement gouvernementaux et non gouvernementaux publient des données au registre de l'IITA, il faut noter que depuis le cycle de suivi précédent, le nombre de partenaires gouvernementaux du développement publiant des données sur la plateforme de l'IITA s'est fortement accru puisqu'il est passé de 29 à 43.

Dans le cadre du cycle de suivi 2016, une ou plusieurs évaluations de la transparence sont disponibles pour un total de 61 partenaires gouvernementaux du développement³, ce qui représente une augmentation de 50 % des partenaires évalués depuis le cycle de suivi de 2014. Il est tout aussi important de noter que les trois quarts de ces 61 organisations publiant des données partagent des données sur plusieurs des trois plateformes et standards – ce qui permet d'évaluer leur degré de transparence sous différents angles. Globalement, ces évaluations de la transparence couvrent environ 160 milliards USD de fonds publics de coopération pour le développement (aide publique au développement, aussi appelée APD, plus d'autres flux gouvernementaux) – ce qui équivaut à environ 87 % de l'aide publique totale en faveur du développement⁴.

Les informations sur la coopération pour le développement rendues publiques deviennent plus exhaustives

Sur les trois dimensions de Busan en matière de transparence (ponctualité, exhaustivité et caractère prévisionnel), les progrès les plus notables ont été enregistrés sur le plan de l'exhaustivité et de la ponctualité. La ponctualité des informations rapportées dans le Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE a fait de bons progrès. Les tendances d'il y a deux ans indiquent que certains partenaires, comme l'Australie, la Belgique, les institutions de l'Union européenne (UE), la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont amélioré la ponctualité de leur reporting sur cette plateforme. En général, certains pays ont manifesté des compromis entre la ponctualité et l'exactitude des données rapportées, ce qu'il faudra rééquilibrer. L'Autriche, la République tchèque, la Finlande, l'Islande et l'Italie ont amélioré l'exactitude des données rapportées (OCDE, 2016:16).

L'état de la situation actuelle parmi les partenaires du développement qui publient des données au registre de l'IITA indique aussi un bon niveau de ponctualité. Parmi eux, 56 % des signataires de Busan publient maintenant tous les trimestres des données sur la coopération pour le développement, tandis que 31 % publient tous les mois des données actualisées, y compris le Canada, le Danemark, les institutions européennes, la Banque européenne d'investissement, le Fonds mondial, la Hollande, la Suède, le Royaume-Uni et certaines agences des Nations Unies comme l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial.

L'exhaustivité s'est aussi améliorée dans les trois évaluations. L'exhaustivité des informations sur les activités passées rapportées par un tiers des partenaires du développement dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE s'est améliorée au cours de ces deux dernières années – avec un seul cas de baisse du score. Parmi les partenaires du développement ayant répondu à l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD de l'OCDE, le nombre de partenaires qui ont amélioré l'exhaustivité des prévisions a dépassé de 50 % le nombre de partenaires ayant connu une baisse de l'exhaustivité. Parmi les partenaires du développement qui rapportent à l'IITA, 74 % obtiennent actuellement un score supérieur à 60 points (« bon ») dans le domaine de l'exhaustivité, et la moitié d'entre eux se trouve dans la catégorie « excellent ».

Rendre publiques les informations prévisionnelles est difficile mais réalisable

Publier des informations sur la coopération pour le développement prévue aux échelles mondiale et nationale aide les gouvernements des pays et leurs partenaires du développement à évaluer les écarts financiers, à prévoir à l'avance, à identifier les éventuels domaines de collaboration, à éviter les chevauchements et à affecter la coopération pour le développement de manière à relier les fonds aux besoins. À l'échelle mondiale, les évaluations de la transparence de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE révèlent des progrès importants, avec deux tiers des partenaires évalués se trouvant dans les catégories « bon » ou « excellent ». La plupart des partenaires gouvernementaux du développement rendent maintenant leurs prévisions de coopération pour le développement accessibles au public par le biais de cette enquête, et sept nouveaux partenaires ont été évalués au cours de ce cycle.

En revanche, si l'on tient compte des tendances observées, 12 partenaires se sont améliorés depuis l'évaluation de référence il y a deux ans, tandis que les scores de 11 autres partenaires ont baissé. Les principaux points faibles identifiés chez les partenaires ayant obtenu des scores inférieurs étaient l'exhaustivité et l'exactitude des prévisions rapportées.

De même, de nombreux partenaires du développement publiant des données au registre de l'IITA éprouvent des difficultés à publier des données prévisionnelles. Un peu plus de la moitié des signataires de Busan qui publient des données au registre de l'IITA fournissent au moins quelques données prévisionnelles pour les activités 2016-18, mais beaucoup d'entre eux n'en publient qu'un tout petit pourcentage, et seulement le quart transmet des données prévisionnelles pour plus de la moitié de leurs activités. Ces résultats représentent toutefois des progrès par rapport au cycle précédent, où seule une poignée de données publiées par les partenaires du développement au registre de l'IITA étaient prévisionnelles. Les défis de la publication de bonnes informations prévisionnelles en vue de la planification incluent les limites techniques des systèmes internes des partenaires du développement ainsi que les obstacles politiques et institutionnels à la publication des budgets prévus en matière de coopération pour le développement.

Les évaluations et les tendances qu'elles mettent en évidence indiquent que globalement, il faut institutionnaliser les prévisions au sein des institutions partenaires, en adoptant une approche axée sur la demande, si l'on souhaite voir des progrès au fil du temps. Dans certains cas, cela requiert une évaluation interne des obstacles bureaucratiques et institutionnels qui pourraient entraver la disponibilité de bonnes informations prévisionnelles.

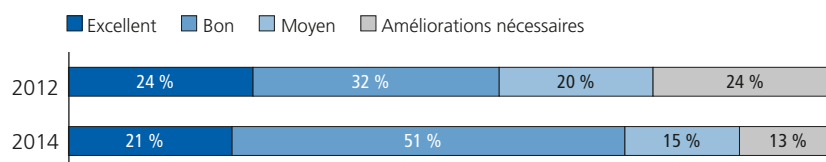
Dans l'ensemble, la transparence progresse dans la bonne direction

Globalement, les trois évaluations révèlent que même si les partenaires du développement sont dotés de forces différentes au niveau de la transparence, les résultats sont positifs (Graphiques 5.1, 5.2 et 5.3 et Tableau B.4). Sur les 61 partenaires évalués, 24 ont obtenu le score « excellent » à au moins l'une des trois évaluations (40 % des partenaires évalués) et 44 ont obtenu le score « bon » à une ou plusieurs d'entre elles (72 %). La Belgique, le Canada, les institutions européennes, la Suède, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale sont des exemples de partenaires du développement ayant obtenu des scores excellents ou bons

aux trois évaluations. Plusieurs partenaires ayant un score excellent ou bon à l'une des évaluations pourraient encore s'améliorer dans une ou plusieurs évaluations.

Les Graphiques 5.1, 5.2 et 5.3 montrent l'état de chacun des trois systèmes en mai 2016. Il faut noter que l'évaluation de chaque système a été effectuée individuellement, en comparant différents critères, et que par conséquent, les informations spécifiques aux systèmes ne sont pas comparables entre elles.

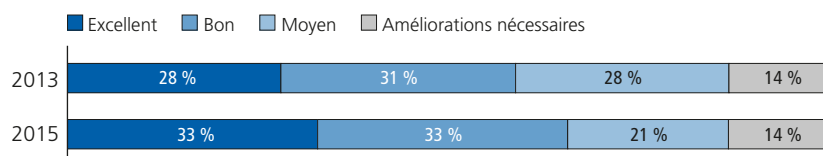
Graphique 5.1. **Évaluation globale de la transparence du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933423865>

L'évaluation des données rétrospectives du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE repose sur la moyenne pondérée de la performance des partenaires sur le plan de la ponctualité (25 %), de l'exhaustivité (15 %) et de l'exactitude (60 %)⁵. Un système de notation par étoile est utilisé pour évaluer ces trois sous-dimensions de la transparence. Le Secrétariat du CAD de l'OCDE a calculé rétrospectivement un score de référence de 2012 pour ce cycle de suivi.

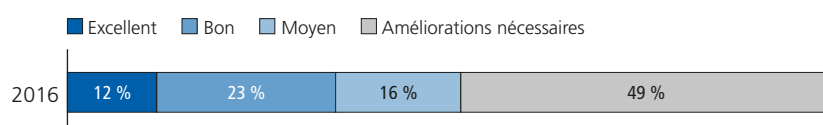
Graphique 5.2. **Évaluation globale de la transparence de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933423873>

L'évaluation des données prévisionnelles fournies dans l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles repose sur la moyenne pondérée de la performance des partenaires sur le plan de l'accès du public à ce type de données (14 %), de la ponctualité (14 %), de l'exhaustivité (43 %) et de l'exactitude (29 %)⁶. Un système de notation par étoile est utilisé pour évaluer ces quatre sous-dimensions de la transparence. Le Secrétariat du CAD de l'OCDE a calculé rétrospectivement un score de référence de 2013 pour ce cycle de suivi.

Graphique 5.3. **Évaluation globale de la transparence de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933423889>

L'évaluation globale de la performance des partenaires du développement rapportant à l'IITA est calculée en faisant la moyenne des trois dimensions de la transparence, en attribut à chacune d'entre elles le même coefficient de pondération après ajustement pour couvrir les apports financiers rapportés en matière de coopération pour le développement. Les scores de notification de l'IITA sont convertis à l'échelle standard du Partenariat mondial comme suit : excellent = 80 % ou plus ; bon = 60 à 80 % ; suffisant (moyen) = 40 à 60 % ; améliorations nécessaires = moins de 40 %.

Les améliorations de la transparence dépendent de politiques solides, de processus et systèmes institutionnels sains, et d'un personnel spécialisé.

À partir de l'analyse ci-dessus, il est clair que le bon reporting à une plateforme ou à un standard particuliers n'implique pas automatiquement que ce reporting soit tout aussi bon au travers des autres canaux⁷. L'analyse des évaluations individuelles des partenaires permet d'identifier certains obstacles communs à tous les partenaires du développement, où des investissements dans les processus institutionnels et l'infrastructure de gestion des informations peuvent aider à améliorer la fourniture d'informations sur la coopération pour le développement accessibles au public :

- Lorsque l'**architecture institutionnelle** est fragmentée et que de multiples entités fournissent la coopération pour le développement, les coûts de transaction associés à la collecte et au traitement des données des différentes sources sont élevés, sauf s'il existe un type de système holistique de gestion d'information ; en revanche, un tel système rend plus difficile l'amélioration de la ponctualité ou de l'exhaustivité.
- Adapter les **politiques de transparence et de divulgation** à un environnement politique en évolution nécessite une attention particulière, car même de petites différences politiques peuvent créer des échappatoires inattendues en matière de transparence (BID, 2013). Il est crucial d'investir dans la sensibilisation du personnel et de créer des incitations positives et des mécanismes de recours, afin d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre efficace des politiques de transparence qui peuvent appuyer les changements institutionnels requis au fil du temps.
- Adapter les **processus internes et les systèmes de gestion d'information** à un environnement qui évolue rapidement nécessite un leadership de haut niveau soutenu, surtout dans les environnements où les gains rapides l'emportent parfois sur les réformes structurelles.
- L'institutionnalisation de **personnel spécialisé** et d'unités organisationnelles chargées de veiller à la mise en œuvre des engagements et politiques en matière de transparence contribue à l'amélioration du respect des engagements pris en faveur de la transparence⁸. Générer et traiter les données efficacement requiert des connaissances techniques dont l'acquisition prend du temps, et nécessite une bonne coordination au sein des institutions et entre elles.
- Améliorer la transparence exige un **changement de la culture institutionnelle**, car le personnel fournissant les informations doit être incité à le faire de manière ponctuelle, exhaustive et exacte. La plupart des institutions du développement se sont efforcées de sensibiliser le personnel sur l'engagement en faveur de la transparence ; néanmoins, l'analyse et l'identification de tout effet dissuasif existant au niveau institutionnel pourrait permettre d'identifier des moyens d'améliorer la qualité de l'information rapportée.
- Au fur et à mesure que la quantité et la qualité des informations s'améliorent, il faudra accorder plus d'attention à l'amélioration de leur utilisation en soutenant la disponibilité des données à l'échelle nationale. Ce n'est que lorsque les données utilisables seront systématiquement intégrées aux systèmes nationaux de planification et de budgétisation qu'apparaîtront les bénéfices de l'accroissement de la transparence pour contribuer à une meilleure gestion axée sur les résultats et la redevabilité.

Encadré 5.2. **Rendre la transparence significative pour les pays et leur peuple**

À Busan, l'absence d'informations actualisées sur la coopération pour le développement actuelle et future était considérée par les pays comme un problème essentiel. Depuis Busan, des progrès importants ont été réalisés, surtout concernant la publication d'informations ponctuelles et exhaustives, tandis que la publication de données prévisionnelles, qui est indispensable à la planification et à la budgétisation nationales, reste un défi.

Actuellement, l'indicateur de transparence du Partenariat mondial ne mesure que l'apport d'informations par les partenaires du développement, en mettant l'accent sur les contributions et les activités. La performance est suivie à l'échelle mondiale, à la différence des autres indicateurs pour lesquels les informations sont collectées au niveau national. Tandis que la quantité et la qualité de ces données continuent de s'améliorer, il faut accorder plus d'attention à l'utilisation des données, surtout à l'échelle des pays.

De bons exemples de l'utilisation de données ponctuelles, exhaustives et prévisionnelles à l'échelle nationale commencent à apparaître. En effet, le Bangladesh a récemment modernisé son système national de gestion d'information sur l'aide, ce qui a permis le transfert harmonieux de données de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Le nouveau système modernisé assurera une meilleure couverture ; il évitera la double comptabilisation du financement de la coopération pour le développement ; et il diminuera globalement la charge de travail et les coûts de transaction pour les partenaires du développement travaillant avec le Bangladesh.

La plateforme permettra au gouvernement d'aller plus loin que la collecte des données, en se concentrant sur l'analyse stratégique pour orienter les décisions relatives à l'allocation des ressources. De son côté, Myanmar peut saisir les données publiées dans l'IITA directement dans son système d'information sur la gestion de l'aide accessible au public, ce qui permet au gouvernement de mieux affecter les ressources en fonction des priorités nationales de développement social et économique, et accroît la capacité des citoyens à suivre l'utilisation du financement de la coopération pour le développement dans leur pays. Malgré ces exemples émergents de bonnes pratiques, il reste encore beaucoup à faire par les partenaires du développement et les pays pour optimiser l'utilisation des données à l'échelle nationale.

Atteindre les objectifs ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitera aussi d'élargir la publication d'informations au-delà des ressources et activités relatives à la coopération pour le développement, pour obtenir une transparence accrue sur les résultats et impacts du développement. Cette transition requerra une collaboration plus étroite entre parties prenantes, notamment les gouvernements, les partenaires du développement et les acteurs non-étatiques.

Indicateur 6. La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à la surveillance parlementaire

À Busan, les gouvernements et les partenaires du développement se sont engagés à inclure les fonds de la coopération pour le développement aux budgets nationaux (OCDE, 2011). Outre, faciliter la surveillance parlementaire, cet aspect est crucial pour apporter aux gouvernements bénéficiaires la clarté quant aux ressources disponibles : les ministères dépensiers peuvent mieux formuler les politiques et plans sectoriels, tandis que les ministères des Finances et de la planification peuvent affecter les ressources de manière plus efficiente entre les secteurs. En parallèle, l'inclusion régulière du financement de la coopération pour le développement au budget aide à aligner les efforts de développement sur les priorités des pays ; elle renforce l'exhaustivité et la crédibilité des processus et institutions budgétaires nationaux ; et elle évite de saper les procédures nationales de prise de décision et de redevabilité⁹.

Les parlements ont un rôle crucial à jouer pour veiller à l'appropriation démocratique et à la redevabilité nationale dans le cadre des dépenses publiques. L'inclusion totale des apports de la coopération pour le développement au budget national approuvé facilite la surveillance parlementaire et la redevabilité envers les citoyens, ce qui permet une appropriation démocratique plus importante des efforts de développement (Encadré 5.3). Cette démarche donne aussi une indication des efforts que les partenaires du développement et les gouvernements entreprennent pour relier le financement de la coopération pour le développement aux politiques et programmes nationaux.

La part de financement au titre la coopération pour le développement inscrite au budget s'est remarquablement accrue.

Les pays participant au cycle de suivi 2016 rapportent que deux tiers (66 %) du financement au titre de la coopération pour le développement destiné au secteur public sont désormais inscrits au budget et supervisés par le parlement ; mais il manque encore 19 % pour atteindre l'objectif-cible de 2015 (85 %). Parmi les 60 pays qui ont participé aux deux cycles de suivi 2011 et 2016, on observe une augmentation de 13 % du financement inscrit au budget¹⁰. En ce qui concerne le financement total inscrit aux budgets nationaux par rapport au financement prévu des partenaires du développement, les gouvernements surestiment les montants attendus des partenaires du développement. Vingt-six pour cent du financement de la coopération pour le développement inscrit au budget était plus élevé que le montant prévu par les partenaires du développement (10 % de plus qu'en 2010). Cet écart entre les budgets gouvernementaux et les plans de financement des partenaires du développement révèle des différences entre les informations relatives à la planification et indique le besoin d'échanges d'informations plus efficaces et réguliers.

Encadré 5.3. Comment l'exercice de suivi mesure-t-il si les apports de la coopération pour le développement sont inscrits au budget et font l'objet d'un examen parlementaire ?

Indicateur 6 : Le financement de la coopération pour le développement prévu par les partenaires du développement pour décaissement en faveur du secteur public qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays partenaires¹.

Il est important de noter que l'expression « au budget » telle qu'elle est utilisée ici fait uniquement référence à l'inscription du financement prévu par les partenaires du développement au budget approuvé par le parlement ; elle n'indique pas si le partenaire du développement a utilisé le processus budgétaire du gouvernement pour décaisser les fonds². Lorsque les budgets nationaux comprennent des montants qui diffèrent de ceux qui sont prévus par les partenaires du développement, on considère que le rôle des parlements dans la surveillance de l'efficacité du développement se limite au montant comptabilisé dans le budget (UIP, 2010).

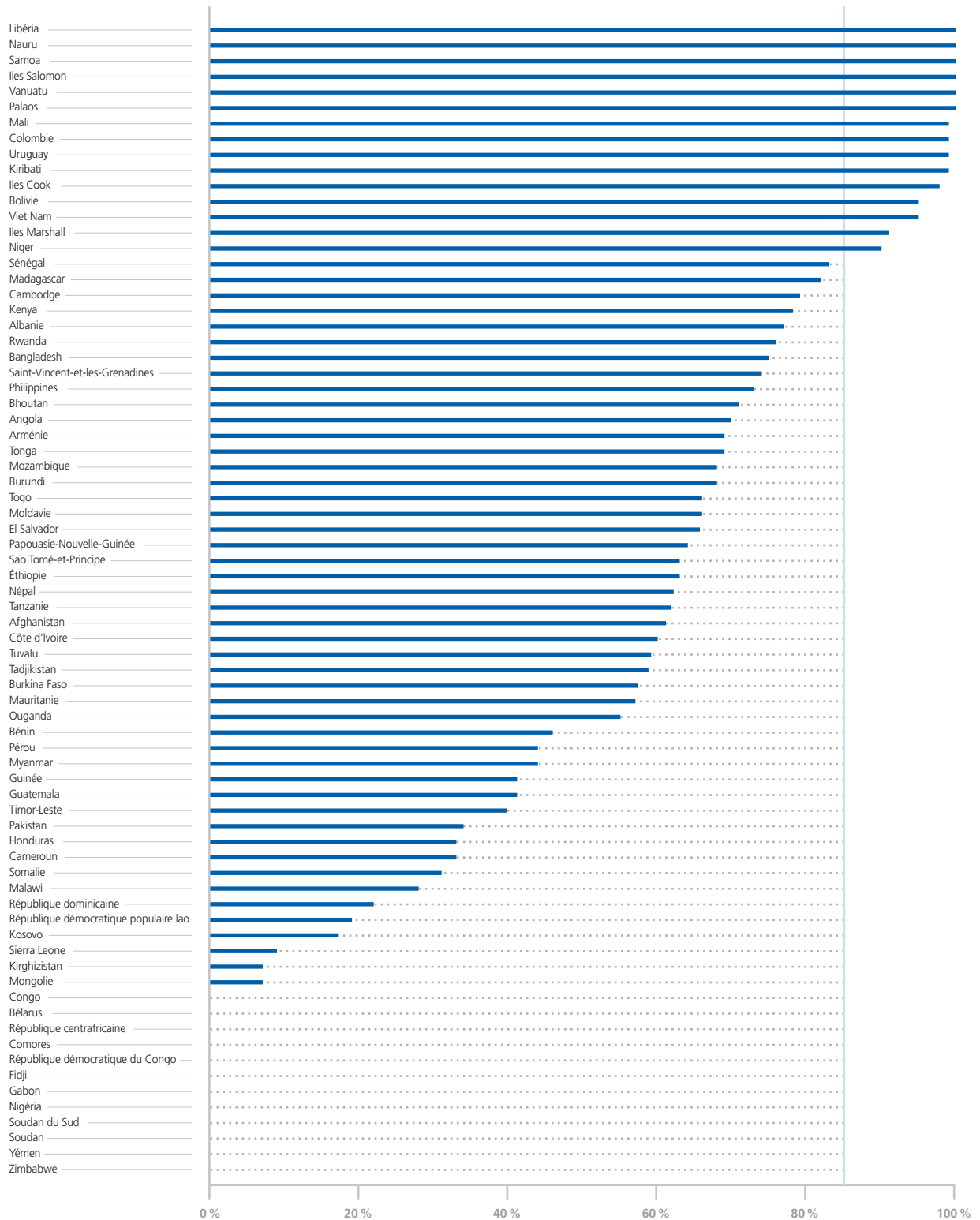
1. L'Indicateur 6 (« La coopération pour le développement est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire ») évalue le montant de financement au titre de la coopération pour le développement prévu pour décaissement au début de l'année *n*. Il fait la distinction entre la mesure du degré de comptabilisation des estimations de l'aide ex ante par les budgets d'État (Indicateur 6) et la mesure de la prévisibilité, qui est le degré de décaissement effectif des fonds prévus ou le réalisme des estimations (saisi par l'Indicateur 5a).

2. Le soutien apporté par les partenaires du développement peut être inscrit « au budget » quelle que soit la modalité de coopération choisie ; il faut noter, en particulier, que parallèlement au soutien budgétaire général et sectoriel, la coopération axée sur les projets peut aussi être inscrite au budget.

Les données désagrégées mettent en exergue d'importantes disparités entre les pays et les régions. Un cinquième des pays participants a atteint ou dépassé l'objectif-cible d'inscrire 85 % de leur financement de la coopération pour le développement à leur budget ; en revanche, presque un autre cinquième ne comptabilise aucun financement de la coopération pour le développement dans le budget (Graphique 5.4). Au niveau régional, la plupart des pays d'Amérique latine et du Pacifique ont dépassé l'objectif-cible de 85 % et certains pays d'Afrique et d'Asie du Sud ont pris un retard considérable, tandis que le reste des régions se trouve entre les deux catégories.

Graphique 5.4. Pourcentage du financement prévu au titre de la coopération pour le développement inscrit au budget qui est présenté à l'examen parlementaire

Objectif-cible de 85 %



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933423895>

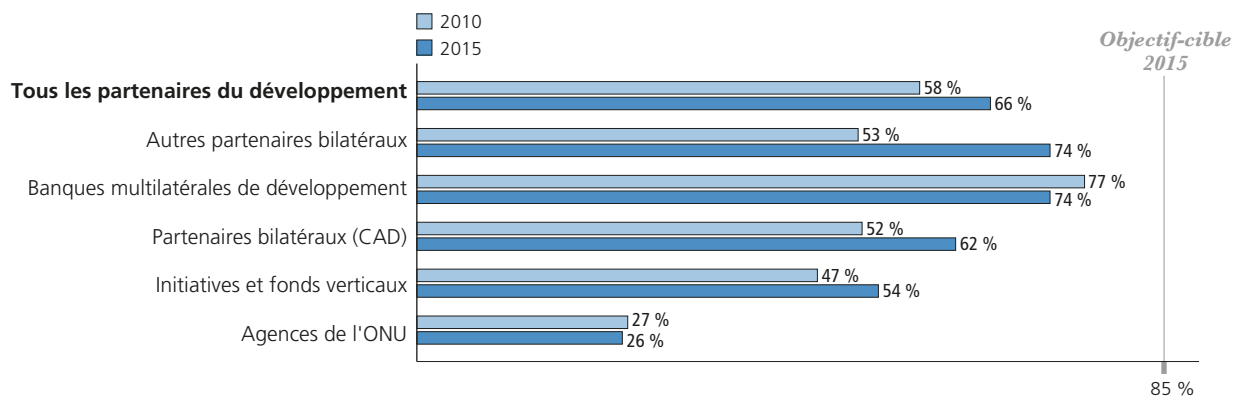
En général, les pays à faible revenu et les États fragiles inscrivent des niveaux relativement plus faibles de financement prévu au titre de la coopération pour le développement aux budgets annuels. Ce fait est particulièrement vrai dans les pays en situation de conflit ou de crise politique, où peu ou pas de financement au titre de la coopération pour le développement est inscrit au budget, comme c'est le cas en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Yémen.

Du point de vue des partenaires du développement, 29 institutions du développement atteignent l'objectif-cible d'inscrire 85 % ou plus de leurs ressources prévues à leur budget national. Les plus performantes sont les banques régionales de développement qui travaillent en Amérique latine et en Europe de l'Est ; elles bénéficient de processus budgétaires plus forts dans ces régions, et d'une dépendance plus importante vis-à-vis de certaines modalités de coopération pour le développement comme les prêts.

Parmi les groupes de partenaires bilatéraux du développement, les membres du CAD fournissent une part moyenne d'aide comptabilisée dans le budget plus faible que les autres partenaires bilatéraux : 62 % et 74 % respectivement (Graphique 5.5). Parmi les organisations multilatérales, les banques de développement ainsi que les initiatives et les fonds verticaux obtiennent des résultats relativement meilleurs que les agences de l'ONU et que les autres organisations internationales. Concernant les partenaires bilatéraux, les membres du CAD, le Danemark, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Espagne atteignent l'objectif-cible de Busan tandis que le Japon et le Portugal en sont très proches ; quant aux autres partenaires bilatéraux, à l'Inde, au Koweït, au Taipei chinois et aux Émirats arabes unis, ils atteignent l'objectif-cible.

Si l'on compare le sous-ensemble de 51 partenaires du développement qui ont participé aux deux cycles de suivi en 2010 et 2015, les partenaires bilatéraux manifestent en moyenne une amélioration de la part de financement de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux plus importante que dans le cas des institutions multilatérales (14 % et 5 % respectivement).

Graphique 5.5. **Pourcentage du financement au titre de la coopération pour le développement inscrit au budget, par type de partenaire du développement**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933423907>

La responsabilité d'assurer que le financement au titre de la coopération pour le développement est comptabilisé dans le budget, est partagée entre les partenaires du développement et les gouvernements nationaux. Les agences de développement doivent fournir ponctuellement des estimations exactes des décaissements prévus, c.-à-d. dès les premières étapes du processus d'élaboration du budget. De leur côté, les gouvernements doivent inclure ces estimations à leurs budgets lorsqu'ils les présentent à leurs assemblées législatives nationales. Des inclusions incomplètes dans les budgets nationaux peuvent entraîner un manque de disponibilité des bonnes informations sur les ressources futures, ou elles peuvent découler de l'utilisation partielle de ces informations par les autorités budgétaires ; dans les deux cas, l'absence de ces informations limite la capacité des parlements à surveiller ces fonds.

La partie ci-dessous présente certains facteurs qui semblent orienter les résultats.

Investir dans les systèmes internes de gestion d'information et adapter les processus internes peut aider les partenaires du développement à générer des projections prévisionnelles exactes de manière ponctuelle. Comme nous l'avons démontré dans ce chapitre, l'une des principales faiblesses de la plupart des agences de développement se rapporte à la fourniture d'informations prévisionnelles pouvant être utilisées aux fins de gestion et de planification de l'aide. Les données de l'exercice de suivi révèlent une forte corrélation entre la disponibilité des prévisions de décaissement pour une année donnée (une mesure de prévisibilité à moyen terme abordée au Chapitre 3) et le degré de financement de la coopération pour le développement inscrit au budget pour cette année¹¹. Au niveau des sièges, les partenaires du développement doivent trouver des moyens de tenir compte des périodes de planification spécifiques aux pays avec lesquels ils travaillent.

Les programmes nationaux plus vastes et plus ciblés sont associés à une part accrue de coopération pour le développement inscrite au budget. L'analyse des données du suivi révèle que les programmes de coopération pour le développement relativement plus vastes dans un pays donné accroissent la part de l'aide inscrite au budget et présentée au parlement¹². Les partenaires du développement ayant une forte présence dans un pays ont tendance à nouer des liens plus étroits avec les institutions gouvernementales et sont plus aptes à se synchroniser avec les cycles nationaux¹³. En revanche, la fragmentation de l'aide offerte par le biais de programmes plus modestes dans un grand nombre de pays comporte des coûts de transaction plus élevés, ce qui pourrait entraver l'inscription réussie du financement prévu au budget.

Utiliser les systèmes nationaux et inscrire la coopération pour le développement au budget vont de pair. L'analyse comparative du comportement des partenaires du développement dans les pays révèle que l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marché (Chapitre 3) pour acheminer la coopération pour le développement est associée à une part plus importante de coopération pour le développement inscrite au budget.

À l'inverse, les partenaires qui s'appuient davantage sur la coopération pour le développement axée sur les projets, la coopération technique et les programmes mis en œuvre par le biais des partenaires non étatiques ou par le biais des gouvernements infranationaux réussissent moins souvent à être inscrits au budget¹⁴.

Des processus budgétaires nationaux mieux organisés peuvent faciliter le reporting de la coopération pour le développement au sein du budget national. Si les processus de planification budgétaire sont faibles et désordonnés, les gouvernements éprouvent des difficultés à utiliser systématiquement les informations que leurs partenaires fournissent. Les 81 pays participants ont entrepris des évaluations sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), qui sont rendues publiques dans la plupart des cas¹⁵. Une analyse comparative montre que les pays obtenant un score plus élevé en matière de « Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget » ont plus de chances d'inscrire l'aide extérieure à leur budget¹⁶.

Les règles et pratiques budgétaires nationales peuvent inciter à rendre compte de la coopération pour le développement inscrite au budget. Les pratiques des gouvernements en matière de gestion des dépenses déterminent la façon dont les ministères et les entités publiques traitent les fonds extérieurs qui leur sont affectés, ce qui permet d'inciter à rendre compte de la coopération pour le développement inscrite au budget. Des études de cas indiquent que certaines dispositions et règles budgétaires spécifiques peuvent décourager les ministères dépensiers de divulguer le financement de la coopération pour le développement dans le cadre de leur budget (Mokoro Limited, 2009). Si l'on souhaite améliorer l'exhaustivité du budget, ces mesures doivent être compensées par des incitations positives d'inclure ponctuellement tous les types de financement du développement dans le budget et de mettre en place une supervision rigoureuse et centralisée des dépenses publiques.

Exemple de bonne pratique : en renforçant le contrôle budgétaire et en veillant à ce que le budget inclue des prêts et subventions pour toutes les entités publiques, les Philippines ont accru la part de coopération pour le développement inscrite au budget, passant de 26 % en 2010 à 74 % en 2015.

Les pays peuvent bénéficier de la mise en place de politiques de coopération pour le développement et de systèmes de gestion d'information améliorés. La plupart des meilleurs résultats apparaissent dans les pays qui disposent à la fois de politiques de coopération pour le développement et de systèmes de gestion d'information. Toutefois, l'analyse des données suggère que ces aspects seuls ne suffisent pas pour garantir que la coopération pour le développement soit toujours inscrite au budget¹⁷.

Exemples de bonne pratique : au Rwanda, la politique sur l'aide stipule que toute la coopération pour le développement doit être inscrite au budget et 76 % de l'aide y figure (par rapport à 61 % en 2010).

Les améliorations des systèmes de gestion d'information sur l'aide à Madagascar et en République de Moldavie s'accompagnent d'augmentations du financement inscrit au budget (24 % et 11 % respectivement) par rapport au cycle de suivi 2014.

Le calendrier des apports d'informations entre partenaires du développement ne coïncident pas toujours. Les données révèlent que lorsque l'exercice budgétaire d'un pays et de ses partenaires se chevauchent, les chances de voir la coopération pour le développement inscrite au budget national sont diminuées. L'aptitude des partenaires à fournir des informations en temps opportun peut être limitée par des contraintes internes liées à leurs propres budgets et cycles de programmation¹⁸. Cet obstacle peut nécessiter que les partenaires personnalisent les dispositions concernant le reporting pour correspondre aux calendriers de préparation du budget des pays, en fournissant au moins des estimations préliminaires (par ex. des rapports préalables au budget) pouvant orienter la préparation des budgets du gouvernement¹⁹.

Exemple de bonne pratique : la Nouvelle-Zélande élabore des estimations préliminaires pour plusieurs années et les partage avec ses pays partenaires. Cette démarche est particulièrement utile dans les pays qui connaissent des contraintes de capacités et des contraintes institutionnelles. La Nouvelle-Zélande a obtenu une moyenne de 92 % en ce qui concerne la coopération pour le développement inscrite au budget dans 16 pays partenaires pour ce cycle de suivi²⁰.

Indicateur 8. Les gouvernements effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes

L'Accord de Partenariat de Busan engage ses signataires à accélérer et à approfondir les efforts entrepris pour collecter, diffuser, harmoniser et utiliser pleinement les données désagrégées par genre afin d'orienter les décisions politiques et de guider les investissements, de façon à garantir que les dépenses publiques soient ciblées de manière adéquate pour bénéficier à la fois aux femmes et aux hommes (OCDE, 2011: 5). Le Programme d'action d'Addis-Abeba réaffirme cette priorité, en rappelant clairement l'importance de parvenir à une transparence et une redevabilité accrues grâce à la « budgétisation et [au] suivi des crédits budgétaires attentifs à l'égalité des sexes » (Organisations des Nations Unies, 2015a). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 engage la communauté du développement à « [s'efforcer] d'investir beaucoup plus dans la réduction des inégalités entre les sexes » (Organisation des Nations Unies, 2015b). Alignées sur ces engagements, la création et l'application de systèmes de suivi budgétaire bien articulés et inclusifs sont essentielles pour garantir que les ressources soient mobilisées et allouées efficacement afin de réaliser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (Encadré 5.4)²¹.

Encadré 5.4. **Quand un gouvernement est-il équipé pour effectuer le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ?**

Indicateur 8 : Pourcentage de gouvernements qui disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Pour être considérés comme ayant les fondements nécessaires pour effectuer le suivi des affectations destinées au genre, les pays doivent satisfaire au moins à l'un des trois critères suivants :

1. Il existe une déclaration officielle du Gouvernement sur un système de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Ces systèmes garantissent que les dépenses soient ciblées de manière adéquate pour bénéficier à la fois aux femmes et aux hommes ; ils peuvent inclure des états budgétaires tenant compte de la dimension du genre, des classificateurs, des marqueurs selon le genre voire même des instructions préliminaires telles que définies dans les circulaires relatives au cadre budgétaire.
2. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font l'objet d'un suivi systématique par le biais d'un processus régulier planifié de manière formelle.
3. Le leadership et le contrôle du système de suivi sont assurés par l'unité du gouvernement central chargée des dépenses publiques .

En outre, les pays doivent rendre publiques les informations budgétaires qui se concentrent sur l'égalité hommes-femmes, ce qui peut être réalisé par le biais du contrôle parlementaire, de l'exercice du droit de regard de la société civile, des publications, des sites Web ou d'autres moyens.

Suivre et collecter les informations sur les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes encourage les pays à œuvrer à la création et au renforcement de ces critères.

Les femmes représentent plus de la moitié des citoyens dans tous les pays qui ont participé à ce cycle de suivi. Effectuer le suivi des affectations budgétaires avec une perspective axée sur le genre permet d'appliquer une optique sexospécifique aux fonds de la coopération pour le développement inscrits aux budgets nationaux, et établit la redevabilité qui favorise l'égalité hommes-femmes. La mise en œuvre de ces systèmes est également fondamentale pour promouvoir la redevabilité des gouvernements envers le Programme de développement durable²².

Un plus grand nombre de gouvernements déclarent avoir mis en place des systèmes de suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes

Alors qu'en 2014, l'indicateur de suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes était mis au banc d'essai en tant qu'indicateur facultatif, au cours du cycle 2016, tous les pays participants en ont rendu-compte, ce qui témoigne d'un engagement ferme à instaurer et mettre en œuvre des systèmes de suivi des ressources affectées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (Encadré 5.4).

Sur les 81 pays qui ont procédé au reporting de cet engagement, 58 (72 %) rapportent avoir mis en place un des trois critères de base pour répondre à l'engagement de Busan, et les deux tiers d'entre eux rapportent avoir instauré les trois critères. La transparence est un prérequis de la redevabilité envers les citoyens, et presque la moitié des pays (47 %) tiennent l'engagement pris à Busan de mettre des systèmes de suivi en place et de rendre publiques les informations (Tableau 5.1).

On observe la réalisation de progrès réels. Si nous nous concentrons uniquement sur le sous-échantillon comparable de 31 pays qui ont procédé au reporting de cet indicateur en 2014 et en 2016, le nombre de pays disposant de systèmes de suivi transparents a augmenté en 2016 – étant passé de 9 à 15 pays ; cette évolution constitue une forte augmentation, incluant des pays de toutes les régions et niveaux de revenus.

Tableau 5.1. **Les pays disposent de systèmes pour effectuer le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes**

Principaux éléments	Pourcentage de pays	Nombre de pays
Les pays disposent de systèmes qui effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (satisfaisant à au moins l'un des trois critères suivants) :	72 %	58
1. Il existe une déclaration officielle du gouvernement sur un système de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.	62 %	51
2. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font l'objet d'un suivi systématique.	41 %	33
3. Le leadership et le contrôle en matière de suivi sont assurés par l'unité du gouvernement central chargée des dépenses publiques.	52 %	42
Les informations sont rendues publiques : Les informations relatives au budget mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes sont accessibles au public.	51 %	41
Les pays disposent de systèmes qui effectuent le suivi des affectations publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et rendent les informations publiques.	47 %	38

Plusieurs pays ont mentionné explicitement l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux comme un aspect essentiel pour instaurer et mettre en œuvre des systèmes de suivi. Néanmoins, les pays rapportent aussi fréquemment avoir rencontré des obstacles lorsqu'ils ont dû passer de la formulation de politiques, lois ou stratégies tenant compte de la dimension du genre au suivi systématique des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes (Encadré 5.5). Par exemple, le Cambodge fait état de bons progrès dans l'élaboration de plans d'action sectoriels pour l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes reposant sur des données désagrégées par genre, mais il indique que ces plans d'action ne sont pas toujours utilisés pour orienter les affectations budgétaires.

Exemple de bonne pratique : les directives du Kenya sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets soutiennent l'intégration des données sur les genres dans la planification et la budgétisation, et le pays a intégré le genre à sa Stratégie de gestion des finances publiques (2013-18). Ses outils de gestion de la performance, notamment les examens des dépenses publiques, incluent des indicateurs de suivi des affectations et de l'utilisation des fonds pour soutenir l'égalité hommes-femmes.

Malgré des progrès généraux, les pays ont toujours du mal à intégrer efficacement une perspective sexospécifique dans l'ensemble du budget, c.-à-d. au-delà des secteurs et programmes spécifiques. Sur les 51 pays qui ont une déclaration officielle du gouvernement sur le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes, 35 % (18 pays) rapportent un manque de suivi systématique dans la pratique. Par exemple, l'Albanie indique que malgré la présence d'un système de suivi et d'une forte supervision par le gouvernement, le suivi systématique n'est toujours pas en place, à cause en partie de défis liés à l'exécution au niveau sectoriel. Trente-trois pays, soit 41 %, indiquent utiliser les données ventilées par genre et des indicateurs pour appuyer les affectations budgétaires. Pourtant, beaucoup d'entre eux indiquent que ces données ne sont pas complètement désagrégées dans tous les secteurs, ce qui freine le suivi systématique. Enfin, 20 pays (25 %) indiquent que le gouvernement conduit des évaluations régulières de l'impact des budgets et dépenses ; ces évaluations abordent la façon dont les femmes et les hommes bénéficient respectivement des dépenses du gouvernement. Consolider la boucle de rétroaction (l'interdépendance) entre cette base de données probantes et la formulation des politiques relatives au genre et des décisions budgétaires est le prochain point inscrit au programme de nombreux gouvernements.

Encadré 5.5. Cas de réussite de l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux

Pendant plus d'une décennie de travail sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux dans plus de 70 pays, ONU-Femmes a documenté une série de conditions s'attachant à la promotion du financement de l'égalité hommes-femmes :

- Un soutien politique de haut niveau ;
- Des cadres politiques et juridiques solides, accompagnés de plans pour l'égalité hommes-femmes et de stratégies nationales de développement bien alignés ;
- Des capacités techniques en matière de planification et de budgétisation tenant compte de l'égalité hommes-femmes ;
- La participation de parties prenantes multiples pour renforcer la redevabilité ;
- Des systèmes solides pour effectuer le suivi des résultats ; ces systèmes fournissent des données sur les besoins et écarts en matière de financement, ce qui contribue ensuite à la planification et à la préparation efficaces du budget.

Les expériences des pays participants fournissent des exemples qui illustrent la façon dont ces critères essentiels ont contribué aux progrès de l'instauration des systèmes de suivi :

Honduras. En 2015, l'égalité hommes-femmes a été incluse comme exigence au sein des Dispositions générales du budget général des recettes et dépenses. Pour y répondre, plusieurs institutions publiques ont commencé à utiliser des marqueurs selon le genre au sein de leurs budgets. Une analyse du budget 2015 montre que dix ministères sectoriels utilisent des marqueurs pour les affectations sexospécifiques au sein de leurs budgets.

Népal. S'appuyant sur une décennie de travaux, le Népal a mis au point et affiné son système de classification budgétaire pour répertorier les affectations tenant compte de l'égalité hommes-femmes aux échelles nationale et sectorielle. Avec l'appui ferme du ministère des Finances, l'exécution complète de ce système a contribué à une augmentation des affectations tenant compte de l'égalité hommes-femmes, passant de 0,877 milliard USD en 2012-13 à 1,36 milliard USD en 2014-15 ; ces chiffres représentent presque 22 % du budget global du gouvernement.

Rwanda. Au Rwanda, les cadres juridiques et politiques ont renforcé le suivi des affectations tenant compte de l'égalité hommes-femmes. La révision de la loi organique relative aux lois de finances en 2013 exige que toutes les institutions publiques préparent l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux et qu'elles en rendent compte.

Indicateur 7. La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs

Le principe de redevabilité mutuelle reconnaît que les impacts du développement sont améliorés lorsque toutes les parties assument la responsabilité de leurs contributions. L'Accord de Partenariat de Busan engage les pays à mettre « des examens mutuels » inclusifs (ou évaluations mutuelles inclusives) en place au niveau national d'ici 2015²³ ; ces cadres doivent répondre aux besoins et priorités des institutions nationales et des citoyens (Encadré 5.6)²⁴.

Encadré 5.6. **Quand les évaluations mutuelles inclusives sont-elles en place ?**

Les pays satisfaisant au moins à quatre des cinq critères proposés ci-dessous sont considérés comme disposant du type d'examen inclusif auquel le partenariat de Busan aspire :

Il existe dans le pays :

1. une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités pour la coopération au développement du pays ;
2. des objectifs-cibles au niveau du pays (aussi bien pour le gouvernement du pays en développement que pour les fournisseurs de coopération) ;
3. une évaluation mutuelle par rapport à ces objectifs-cibles au moins tous les deux ans.

Les évaluations sont inclusives et transparentes lorsque :

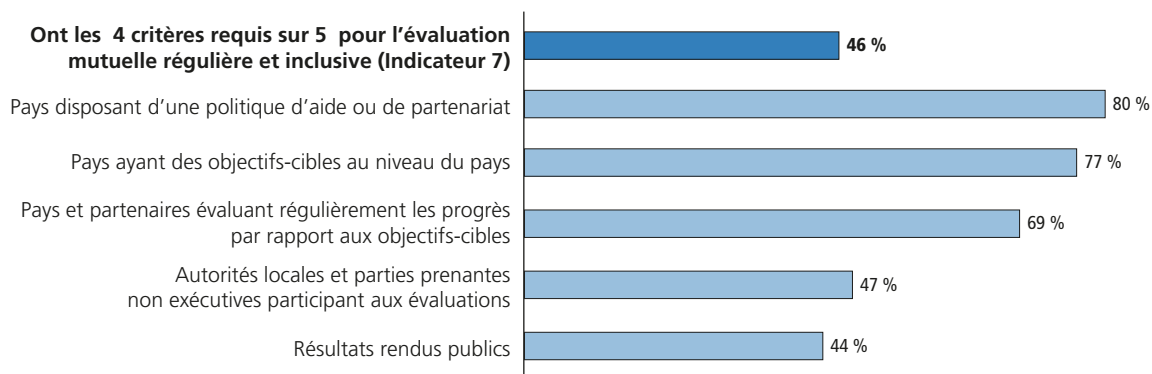
4. les gouvernements locaux et les parties prenantes non exécutives y participent activement ; et,
5. les résultats complets de ces exercices sont rendus publics.

Les évaluations mutuelles sont en expansion, même si le caractère inclusif continue d'être un défi

Un nombre encourageant de pays entreprend des examens inclusifs pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des engagements et objectifs-cibles relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement ; sur les 81 pays participants au cycle de suivi 2016, plus des deux tiers évaluent les progrès nationaux vers les objectifs-cibles de manière conjointe avec leurs partenaires. Toutefois, de nombreux pays éprouvent toujours des difficultés à répondre à tous les critères associés à l'inclusion et à la transparence : seulement 35 d'entre eux (46 %) satisfont au minimum de quatre critères sur cinq pour ce qui est des évaluations mutuelles régulières et inclusives (Graphique 5.6).

Si l'on décompose l'évaluation globale, les pays rapportent des scores relativement élevés dans plusieurs domaines : 64 d'entre eux (80 %) ont des politiques sur l'aide ou les partenariats et 10 autres sont en train de les élaborer ; 62 pays (77 %) ont des objectifs-cibles pour mesurer les progrès ; et, 56 d'entre eux (69 %) entreprennent des évaluations conjointes par rapport à ces objectifs-cibles. Pourtant, tout comme c'est le cas pour les résultats du cycle de suivi 2014, impliquer les gouvernements locaux et les parties prenantes non exécutives à ces processus (47 %) et rendre publics les résultats des évaluations (44 %) continue de poser des problèmes. Ces deux critères limitent la portée générale et l'impact des évaluations mutuelles.

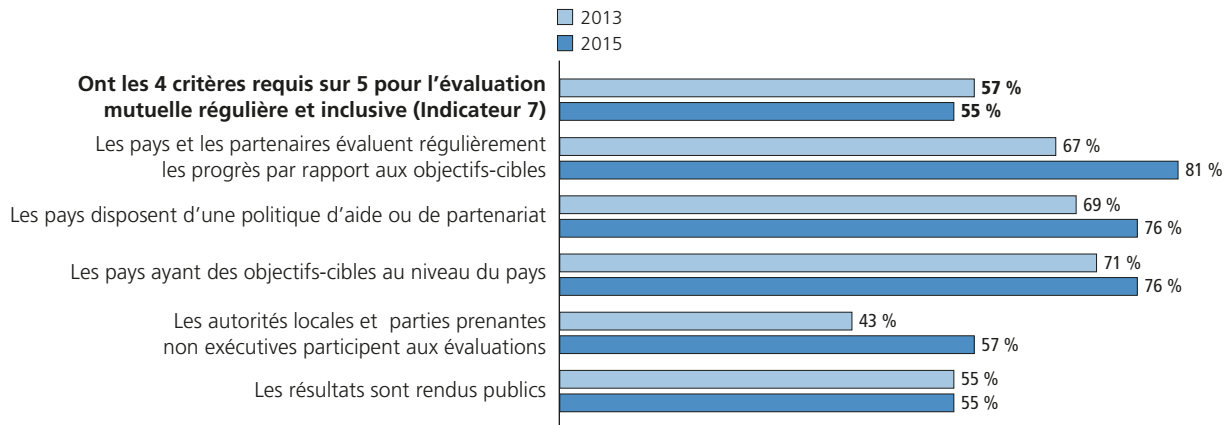
Graphique 5.6. **Les pays entreprennent des examens mutuels inclusifs**




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933423918>

Un examen plus approfondi du sous-échantillon des 42 pays qui ont participé aux deux cycles de suivi de 2014 et 2016 révèle que si la part globale de pays répondant aux quatre critères requis concernant les évaluations mutuelles inclusives a légèrement diminué (en passant de 57 % à 55 %), des progrès ont été réalisés pour chacun des critères spécifiques (Graphique 5.7)²⁵.

Graphique 5.7. **Progrès accomplis dans l'élaboration des éléments clés des examens mutuels inclusifs**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933423921>

Parmi les pays qui ont participé aux deux exercices de suivi, les avancées les plus importantes ont été constatées dans les domaines d'évaluations conjointes des objectifs-cibles (+14 %) et la participation des gouvernements locaux et des parties prenantes non exécutives (+14 %) ; des progrès ont aussi été réalisés au niveau de l'instauration de politiques d'aide/de partenariat (+7 %) et des objectifs-cibles nationaux (+5 %). En 2016, le même nombre de pays qu'en 2014 a rapporté avoir publié les résultats des évaluations.

Encadré 5.7. **Une enquête confirme la nécessité de renforcer la redevabilité mutuelle**

Les résultats de la quatrième enquête sur la responsabilité mutuelle réalisée en 2015 par le Forum pour la coopération en matière de développement, montrent que 90 % des pays participants ont mis en place des politiques nationales de coopération pour le développement, ce qui représente une légère augmentation depuis l'enquête de 2013 (43 et 52 pays respectivement).

Certaines politiques nationales de coopération pour le développement ont commencé à refléter les principaux aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, y compris un concept élargi de la coopération pour le développement comme le démontre la couverture des divers instruments de financement du développement au sein des politiques nationales : par exemple, 32 sur 40 couvrent l'aide publique au développement comme catalyseur des autres types de financement ; 29 sur 36 couvrent d'autres financements extérieurs publics du développement durable ; et, 22 sur 37 couvrent d'autres financements extérieurs privés du développement durable.

Toutefois, l'étude a révélé également des défis persistants et le besoin d'améliorations dans plusieurs domaines :

- l'inclusion d'objectifs-cibles pour les partenaires individuels du développement au sein des politiques nationales de coopération pour le développement (seulement 20 % les contiennent) ;
- la collecte de données de qualité au sein des systèmes d'information sur la coopération pour le développement ;

...

- l'opérationnalisation de cadres de résultats dirigés par les pays ;
- les capacités de suivi et d'évaluation axés sur les résultats ;
- la disponibilité de ressources financières adéquates pour la mise en œuvre des systèmes de redevabilité et de transparence.

En outre, si le rôle crucial des parlementaires, des gouvernements locaux, des organisations de la société civile et des citoyens est de plus en plus reconnu, leur participation reste limitée tout au long du processus de coopération pour le développement. Par ailleurs, l'enquête a trouvé que même si 34 pays sur 58 ont des cadres de résultats, ceux-ci semblent être dissociés des cadres nationaux de suivi.

L'étude contient des conseils politiques :

- Les évaluations des politiques nationales de coopération pour le développement doivent être dirigées et appropriées par les gouvernements nationaux.
- Les partenaires du développement doivent aider les pays à impliquer un éventail plus important de parties prenantes.
- Les politiques nationales doivent répondre aux demandes des citoyens pour une transparence et une redevabilité accrues autour de la coopération pour le développement.
- Les partenaires du développement doivent adapter leurs politiques nationales de coopération pour le développement de manière à accroître l'utilisation des systèmes nationaux et à éviter le recours à des systèmes parallèles.
- Les partenaires du développement doivent aider les pays en développement à améliorer leurs capacités institutionnelles et techniques de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement.

Notes : Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies entreprend ces enquêtes semestrielles pour suivre, évaluer et documenter les données probantes sur l'état de la coopération pour le développement sur le terrain, en amont du Forum sur la coopération en matière de développement. Cette étude est disponible au lien suivant : <https://www.un.org/ecosoc/en/tracking-development-cooperation>.

Même si les pratiques et dispositions adoptées pour impliquer plus largement les parties prenantes nationales et non étatiques diffèrent grandement, ce domaine reste problématique, y compris dans les cadres de redevabilité bien élaborés. Un grand nombre de pays offrent des opportunités structurées permettant à la société civile, au secteur privé et aux autres de participer à la conception et à la mise en œuvre d'examens mutuels, et le Chapitre 4 aborde la façon dont différents gouvernements structurent la relation avec les parties prenantes non étatiques. Pourtant, même dans les pays ayant des cadres de redevabilité mutuelle sophistiqués et dirigés par le gouvernement, comme le Viet Nam, la participation des parties prenantes nationales au sens élargi reste limitée ; davantage de travaux sont donc nécessaires pour impliquer les gouvernements locaux et les parlementaires.

Des orientations importantes peuvent être tirées des exemples de redevabilité mutuelle dans la pratique

Parmi les pays où des changements positifs se produisent, les informations qualitatives supplémentaires (Encadrés 5.7 et 5.8) révèlent une série d'exemples pouvant servir à orienter les autres pays :

Les pays mettent à jour leurs politiques de coopération pour le développement et de partenariat pour les aligner sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

- Le **Bangladesh** élabore actuellement une nouvelle politique nationale de coopération pour le développement ainsi qu'une Stratégie conjointe de coopération qui intégrera les priorités nationales de développement aux objectifs de développement durable.

- **Sao Tomé-et-Principe** donne priorité à la coopération pour le développement efficace dans le cadre du programme global de son gouvernement qui vise à mettre en place un programme de transformation d'ici à 2030.

Les pays s'appuient sur des partenariats productifs aux échelles sectorielle et sous-sectorielle pour rendre le dialogue plus concret et réalisable.

- Au **Malawi**, les progrès de la croissance et du développement sont évalués par des examens sectoriels conjoints menés par le gouvernement et ses partenaires du développement.
- En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, les partenariats dirigés par des mécanismes sectoriels institutionnalisent le processus de dialogue et illustrent le leadership du gouvernement sur le plan de la coordination des ressources de coopération pour le développement.

Les partenaires du développement investissent dans l'institutionnalisation des critères clés des évaluations mutuelles.

- L'**Espagne** contribue actuellement au plan d'action national de l'**État plurinational de Bolivie** pour améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement.
- La **Banque asiatique de développement** soutient la rédaction en **Mongolie** d'une politique de partenariat.
- Le **Bangladesh**, le **Cambodge**, l'**Éthiopie**, **Myanmar** et la **République-Unie de Tanzanie**, entre autres, collaborent avec le PNUD pour instaurer des politiques de coopération pour le développement ; consolider les forums de dialogue pour la coordination du développement ; et, renforcer les capacités de coordination et de gestion de la coopération pour le développement au sein des ministères clés.

Les actions conjointes ont contribué à améliorer la disponibilité et la qualité des données.

- Le **Malawi** a amélioré la qualité des données grâce à une évaluation en 2015 de sa plateforme de gestion de l'aide, menée conjointement avec des partenaires du développement.

Encadré 5.8. **La redevabilité mutuelle dans la pratique**

En 2016, le CAD de l'OCDE a conduit un exercice d'apprentissage entre pairs pour aider ses membres à appliquer le principe de redevabilité mutuelle. Il s'est ainsi penché sur les données probantes tirées de trois études de cas – au Burkina Faso, au Timor-Leste et au Togo – pour examiner comment les examens mutuels peuvent renforcer les partenariats et permettre la redevabilité mutuelle. Cet exercice a montré que même si l'indicateur de Busan sur l'examen mutuel fournit un cadre utile aux partenariats, dans la pratique il ne suffit pas à garantir la redevabilité mutuelle.

L'exercice a attesté de nombreuses raisons pour justifier cette conclusion :

1. Les pays partenaires ne doivent pas se contenter d'élaborer des **politiques d'aide ou de partenariats** sous forme de documents autonomes ; en effet, pour permettre la redevabilité mutuelle, ces derniers doivent être reliés aux stratégies nationales de développement et aux budgets de l'État. Clarifier le rôle, les principes et la valeur ajoutée du développement dans le contexte du financement des priorités nationales peut apporter une incitation positive et une base à la redevabilité mutuelle et à la transparence, tout en aidant à garantir l'impact et la durabilité, en particulier dans les pays moins tributaires de l'aide.

Dans les trois pays de l'étude de cas, la bonne gestion des finances publiques est considérée comme un facteur clé de réussite ; il est pourtant difficile de renforcer les capacités dans ce domaine.

...

L'exercice d'apprentissage entre pairs a confirmé l'importance de veiller à ce que la coopération pour le développement soit inscrite au budget et prévisible, afin d'accroître la redevabilité et la transparence entre toutes les parties prenantes et d'améliorer la capacité des gouvernements de prévoir les résultats et la durabilité. Une planification prévisionnelle exacte peut aussi améliorer la qualité du dialogue sur l'acheminement efficace de l'aide en permettant aux parties prenantes d'aborder les défis du développement à long terme et leurs éventuelles solutions.

2. Les **objectif-cibles nationaux** de coopération pour le développement sont utiles lorsqu'ils motivent toutes les interventions de coopération pour le développement. Le choix des modalités de coopération des partenaires affectent aussi la façon dont les différentes activités affectent les mêmes objectifs et résultats. Par exemple, les projets autonomes fragmentent la coopération, ce qui diminue l'impact global. Pour les partenaires du développement, une coordination interministérielle forte garantit aussi la cohérence du système et peut donner aux autres partenaires l'élan dont ils ont besoin pour coordonner au-delà du partage d'informations. Les expériences de programmation conjointe, notamment l'exercice de l'Union européenne, procurent des enseignements sur la façon d'œuvrer collectivement à la réalisation des mêmes objectifs-cibles.

L'assistance technique doit être orientée sur la demande et traiter les écarts identifiés par le gouvernement ; pourtant, ce type de coopération compromet trop souvent l'appropriation et la viabilité, et il offre un transfert de connaissances limité. Les membres du CAD doivent identifier les bonnes pratiques tout en renforçant leur appui aux efforts nationaux entrepris pour édifier des ressources humaines et des capacités organisationnelles fortes.

3. Les **évaluations et examens mutuels** ont un impact limité lorsqu'ils sont menés par les partenaires du développement parallèlement à d'autres exercices de suivi. En revanche, un dialogue franc et continu ainsi que la confiance génèrent des engagements collectifs et des discussions stratégiques au-delà des décaissements et des activités. Pour permettre aux partenaires du développement de prendre part à la dynamique collective aux côtés du gouvernement partenaire dans sa langue nationale, un certain degré de présence sur le terrain est essentiel.
4. La **participation active du gouvernement local et des parties prenantes non exécutives** aux évaluations mutuelles peut avoir un impact limité si ces parties prenantes ne sont pas impliquées dans la planification et si elles n'ont pas une situation claire des affectations budgétaires. Les évaluations mutuelles du CAD de l'OCDE ont toutefois tendance à se concentrer sur un éventail réduit de partenaires du développement, et dans une certaine mesure, d'organisations de la société civile.
5. L'amélioration de la **transparence sur les examens mutuels** est le premier pas dans la direction de la redevabilité nationale, mais l'existence de « promoteurs » – qui utilisent les informations disponibles, les synthétisent et les partagent de manière à les rendre utiles aux bénéficiaires finaux – est indispensable.

La voie à suivre pour la transparence et la redevabilité

La transparence et la redevabilité sont essentielles pour édifier des partenariats significatifs et obtenir des résultats grâce au développement. Les mécanismes de redevabilité inclusive, ancrés dans les politiques nationales de développement, aident à veiller à ce que les interventions de développement soient pertinentes et efficaces.

L'exercice de suivi du Partenariat mondial en 2016 montre que les partenaires du développement accordent de plus en plus d'attention à la transparence dans le cadre de leurs activités de développement. Les pays examinent aussi des moyens de garantir que des systèmes soient en place pour effectuer le suivi des

affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ; et, ils œuvrent au renforcement des mécanismes nationaux de redevabilité. Toutefois, pour être à la hauteur des ambitions du Programme à l'horizon 2030 et débloquer les ressources nécessaires au développement durable, il faut redoubler d'efforts à plusieurs niveaux.

- **Les partenaires du développement n'ont jamais publié autant de données sur leur coopération pour le développement, mais le reporting ponctuel et prévisionnel reste un défi.** Il faut redoubler d'efforts pour améliorer l'exhaustivité et l'exactitude des informations rapportées, ce qui peut être accompli en partie, en supprimant les goulets d'étranglement systémiques et techniques. Une réelle mise à niveau de la transparence requerra cependant un meilleur apport d'informations en temps réel sur les activités en cours, pour compléter les anciennes données vérifiées des partenaires du développement et les prévisions de la vision globale. Ce changement peut transformer les pratiques de reporting et leur permettre de répondre aux besoins des utilisateurs des informations – surtout dans les pays en développement. De plus, le Programme 2030 appelle à progresser au-delà du reporting sur les intrants et le soutien financier, pour procéder au reporting des résultats du développement. Les partenaires du développement pourraient mettre à l'échelle les initiatives naissantes actuellement testées par certains partenaires multilatéraux et bilatéraux afin de rendre les informations sur les résultats disponibles et compréhensibles – notamment les conclusions des évaluations²⁶.
- **Les examens mutuels sont devenus plus structurés mais ils doivent refléter le paysage de plus en plus complexe de la coopération pour le développement.** Dans les évaluations incluses dans le cycle de suivi 2016, les domaines où peu de progrès ont été observés sont la transparence et le caractère inclusif. Les structures établies de redevabilité mutuelle sont formulées selon l'aide au développement traditionnelle, tandis que les partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable englobent de plus en plus les approches pangouvernementales, ainsi qu'un éventail de partenaires du développement, notamment des partenaires du Sud, des entreprises et des organisations philanthropiques. La plupart des pays à revenu intermédiaire doivent encore identifier les dispositions mises à jour qui pourraient rendre ces processus de redevabilité mutuelle plus pertinents compte tenu de l'évolution de leurs partenariats et modèles de financement du développement. Les nouvelles approches de certains pays à revenu intermédiaire peuvent être une source d'inspiration importante et méritent d'être examinées de plus près.
- **En tout, 15 pays et 26 partenaires du développement ont atteint l'objectif-cible d'inscrire 85 % du financement du développement aux budgets nationaux. Malgré ces progrès notables, des améliorations sont encore nécessaires au sein des systèmes et processus budgétaires des pays et de leurs partenaires du développement.** Les informations ponctuelles fournies par les partenaires du développement conformément au cycle de planification du budget des pays sont essentielles, et les données mises à disposition révèlent que le chevauchement total des cycles budgétaires entre les pays et les partenaires du développement peut entraver l'inscription du financement prévu aux budgets nationaux. Les données probantes semblent indiquer également l'importance d'investir dans les programmes nationaux plus vastes et plus ciblés qui sont mis en œuvre par le biais des systèmes nationaux et intégrés dans les budgets nationaux, ce qui permet la surveillance parlementaire et la redevabilité. En consolidant les processus de planification du budget dans le but de faciliter la comptabilisation de la coopération pour le développement au sein du budget et en continuant de renforcer les systèmes de gestion d'information pour soutenir les dépenses publiques, les gouvernements peuvent garantir la bonne surveillance et l'utilisation efficace des fonds tout en augmentant la redevabilité mutuelle. Enfin, des règles et des processus budgétaires appropriés incitent les ministères dépensiers à divulguer leur financement de la coopération pour le développement à la surveillance de l'administration centrale des dépenses publiques.
- **L'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux est en expansion ; la prochaine étape consistera à améliorer le suivi systématique des informations et de les utiliser pour orienter les affectations budgétaires.** Malgré les progrès d'ensemble, des défis se présentent aux pays lorsqu'ils veulent intégrer une perspective axée sur le genre dans l'ensemble du budget, c.-à-d. au-delà

de certains secteurs et programmes spécifiques. En travaillant ensemble pour renforcer l'application systématique des systèmes de suivi tout en renforçant les capacités nationales de produire, d'analyser et d'utiliser les données désagrégées par sexe aux fins de planification et de préparation du budget, les partenaires du développement peuvent s'assurer que les budgets nationaux tiennent compte de la dimension de l'égalité hommes-femmes. Il faut également tisser des liens étroits entre l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux et les réformes générales de la gestion des dépenses publiques. Lorsqu'elles sont ancrées dans des cadres politiques qui reposent sur une analyse solide des questions de genre, ces réformes peuvent contribuer à garantir la disponibilité de données de qualité sur la façon dont les ressources sont utilisées, ce qui peut ensuite soutenir une plus grande intégration de la dimension du genre dans les affectations.

Notes

1. Pour un compte-rendu détaillé des accords initiaux et des travaux conjoints dans ce domaine, voir OCDE (2012).
2. L'IITA est la principale plateforme de divulgation d'informations privées et sans but lucratif sur la coopération pour le développement. En décembre 2015, l'IITA a enregistré 292 organisations non étatiques publiant des données, y compris des organisations non gouvernementales, des fondations, des institutions universitaires et des sociétés privées (IITA, 2016).
3. Sur les 61 partenaires publics du développement pour lesquels une ou plusieurs évaluations de la transparence sont disponibles, le Secrétariat du CAD de l'OCDE a fourni des évaluations pour 43 partenaires ayant rendu compte auprès du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE et 46 ayant rendu compte auprès de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE ; le Secrétariat de l'IITA a fourni des évaluations pour 43 partenaires ayant publié des données dans l'IITA. Il faut noter que plusieurs entités publiques, relatives aux gouvernements du Canada, de la France et du Royaume-Uni, et aux institutions de l'Union européenne, publient également individuellement des données dans l'IITA, ramenant ainsi à 70 le nombre d'organisations publiques publiant des données. À des fins de comparabilité, une moyenne au niveau du gouvernement (pondérée par la taille du programme spécifique de coopération pour le développement) a été calculée afin de produire les évaluations de la transparence de ces diverses institutions et ministères publics appartenant à un même gouvernement. Les évaluations désagrégées par organisation publiant des données dans l'IITA sont indiquées dans le Tableau B.4.
4. Les estimations calculées au moyen des données de l'OCDE pour 2014, comparant la contribution des 61 fournisseurs évalués à l'aide publique au développement nette totale pour cette année.
5. L'exactitude des données est la mesure dans laquelle les données estiment correctement ce qu'elles visent à mesurer. La mesure de la qualité des données du Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE repose sur l'évaluation de la qualité du reporting par rapport à plusieurs domaines clés : type d'aide ; classification bilatérale/multilatérale ; codes du canal d'acheminement ; codes-objets ; qualité du reporting descriptif ; degré de liaison ; et, qualité du reporting par rapport aux marqueurs politiques.
6. L'évaluation de l'exactitude des données rapportées à l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles du CAD de l'OCDE repose sur la qualité d'ensemble des données soumises à l'Enquête sur les plans prévisionnels de dépenses. L'évaluation à posteriori (ex post) de l'exactitude des dépenses indicatives, telles qu'elles sont rapportées dans l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles, est fondée sur la comparaison avec les chiffres finaux rapportés au Système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE.
7. De simples comparaisons des évaluations de la transparence révèlent que les corrélations entre les évaluations effectuées par l'IITA et l'OCDE sont minimales. La corrélation entre les deux évaluations effectuées par l'OCDE est aussi très faible (0.144), ce qui mène à penser que les investissements dans l'amélioration du reporting à une plateforme n'impliquent pas d'amélioration du reporting aux autres plateformes ou enquêtes ; chacune pourrait donc nécessiter des investissements spécifiques.
8. Les points focaux de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE indiquent que le changement trop régulier de correspondants statistiques présente un défi important, car la mémoire institutionnelle a tendance à se perdre lorsque les correspondants quittent leur poste.
9. Pour plus d'informations sur les effets négatifs que le soutien « hors budget » peut avoir sur la redevabilité, voir Bräutigam et Knack (2004) et Barder (2009).
10. Les comparaisons avec l'année de référence 2010 prennent en compte le sous-ensemble de 60 pays qui ont publié des données dans l'enquête 2010 de la Déclaration de Paris et dans le cycle de suivi 2016, à des fins de comparabilité.
11. La corrélation statistique entre la disponibilité des plans prévisionnels de dépenses pour 2016 par fournisseur, tels qu'ils sont rapportés par le gouvernement national et la part de coopération pour le développement inscrite au budget est 0.433. Des analyses multivariées avec effets fixes indiquent un effet important et positif de la disponibilité des projections des partenaires du développement pour l'année suivante (Indicateur 5b) et la coopération pour le développement inscrite au budget. L'effet est considérable et les résultats sont solides pour différentes spécifications de modèles.
12. Les analyses multivariées avec effets fixes révèlent un effet important et positif entre la taille du programme d'un partenaire du développement dans un pays donné et la proportion du programme qui est inscrite au budget.
13. La probabilité d'inscription des fonds de la coopération pour le développement au budget augmente pour les grands partenaires de n'importe quel pays, telle que mesurée par la part des fonds totaux au titre de la coopération pour le développement fournis au gouvernement. Les résultats sont solides pour différentes spécifications de modèles.

14. Une analyse de régression multivariée avec effets fixes suggère que l'utilisation accrue des systèmes nationaux (Indicateur 9b) est aussi associée à une part plus importante d'aide inscrite au budget (Indicateur 6). Ainsi, certains partenaires du développement qui s'appuient sur la coopération technique et des subventions relativement modestes indiquent une performance globale plus faible que les partenaires qui s'appuient sur des projets d'investissements ou des modalités de soutien budgétaire plus importants.
15. L'évaluation PEFA sert de fondement à la mesure factuelle des systèmes de gestion des finances publiques des pays qui examine le degré de contribution de ces systèmes, processus et institutions à la réalisation des résultats budgétaires souhaités.
16. Les résultats de l'analyse de régression multivariée avec effets fixes, effectuée au moyen des données de suivi 2016 et des derniers scores PEFA rendus publics pour les pays participants (<https://pefa.org/assessments/listing>).
17. L'analyse de régression multivariée avec effets fixes révèle un lien positif et important entre l'existence de politiques de coopération pour le développement en place et la part de financement de la coopération pour le développement inscrit au budget. Pareillement, même si les données n'indiquent pas de corrélation significative avec l'existence de systèmes de gestion d'information sur l'aide, une observation attentive des données montre que dans les pays à faible revenu en particulier, les systèmes de gestion d'information sur l'aide pourraient compenser de manière positive les systèmes pangouvernementaux de gestion des finances publiques plus faibles, en aidant à améliorer la part de coopération pour le développement inscrite au budget.
18. Les résultats de l'analyse multivariée des données du suivi, avec des effets fixes pour les pays et les partenaires du développement. L'analyse révèle que les différences d'exercice budgétaire entre pays et partenaires du développement augmentent la probabilité d'inscription de la coopération pour le développement au budget – surtout si les partenaires du développement peuvent terminer la préparation de leur propre budget plus tôt que les pays partenaires.
19. Voir la discussion de Moon et Williamson (2010) sur les approches de la résolution de ce défi.
20. « Le Programme d'aide néo-zélandais comporte deux enveloppes budgétaires pluriannuelles (sur trois ans) approuvées par le parlement : le financement de l'Agence pour le développement international et l'aide internationale au développement. Cette enveloppe de trois ans est décrite dans le plan stratégique du Groupe de développement international ; la version actuelle couvre la période 2012/13-2014/15. Chaque année en mai, le budget néozélandais (document de « prévisions budgétaires ») est présenté au parlement et une mesure législative est adoptée pour le refléter. Les affectations pluriannuelles sont approuvées par une législation séparée lors de l'année de création, mais les dépenses qui les composent sont planifiées à nouveau chaque année et publiées dans le document de « prévisions budgétaires ». Au début d'une affectation pluriannuelle, le ministère des Affaires étrangères approuve les allocations pour la période de trois ans, en fonction des dépenses indicatives par programme et par secteur, de l'estimation totale des apports d'aide nationale et de l'orientation et des implications stratégiques de financement pour chaque programme. » (OCDE, 2015b)
21. La promotion et le dialogue de haut niveau ont permis l'incorporation de l'Indicateur 5c.1 aux indicateurs récemment adoptés pour mesurer les objectifs de développement durable. Cet indicateur est défini comme le « pourcentage de pays disposant de systèmes pour effectuer le suivi et rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ». Cet indicateur était à l'origine conçu dans le cadre de travaux conjoints entre ONU-Femmes et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, et il a été testé dans 35 pays lors du cycle de suivi 2014. Lors du cycle de suivi 2016, il a été déployé dans les 81 pays participants. Les expériences et enseignements tirés de l'élaboration de la méthodologie et de l'analyse menée pour l'Indicateur 8 fournissent un fondement important aux travaux à accomplir dans le contexte des objectifs de développement durable. Les données qualitatives fournies par les pays qui ont rendu compte de l'Indicateur 8 procurent une orientation utile quant aux améliorations méthodologiques spécifiques qui pourraient être nécessaires.
22. En mars 2016, cet indicateur a été sélectionné par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des ODD instauré pour mesurer l'engagement des gouvernements à affecter des ressources pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (Indicateur 5c des objectifs de développement durable).
23. Ces évaluations sont définies comme des exercices nationaux qui permettent la participation active des gouvernements locaux et des parties prenantes non exécutives tout en impliquant à la fois les autorités du pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement de haut niveau.
24. L'Accord de Partenariat de Busan stipule qu'au-delà du gouvernement et des partenaires du développement, la redevabilité mutuelle inclut les bénéficiaires prévus, les citoyens et les organisations et électeurs pertinents.
25. De plus en plus de critères de redevabilité mutuelle effective sont instaurés, mais le nombre de pays ayant en place au moins quatre des cinq critères a légèrement baissé. Ce phénomène est dû en partie à la nature hautement restrictive de cet indicateur, qui requiert qu'au moins quatre des cinq critères soient satisfaits. Dans la pratique, de nombreux pays qui satisfaisaient déjà à quatre des cinq critères lors du cycle de suivi 2014 répondent maintenant aux cinq critères ; de même, un grand nombre des pays qui satisfaisaient à un ou deux

critères en 2014 répondent à trois critères lors de ce cycle, ce qui accroît le nombre de critères de redevabilité mutuelle effective, mais ne réussit pas à les qualifier pour l'Indicateur 7. Certains autres pays, comme la République-Unie de Tanzanie, n'ont pas rempli les conditions requises parce qu'ils traversent une transition des politiques d'aide et des dispositions de redevabilité mutuelle, même s'ils avaient remplis les conditions par le passé.

26. Les objectifs de développement durable ont mis l'accent de nouveau sur la tâche de rendre les informations sur l'impact et les résultats de la coopération pour le développement aussi facilement accessibles que les informations sur les intrants sont en train de le devenir. Actuellement, les données sur les extrants et les résultats contenues dans les systèmes de suivi et d'évaluation des fournisseurs et des gouvernements ne sont divulguées que sporadiquement, pourtant certaines initiatives émergentes sont prometteuses. Par exemple, en juillet 2016 l'Initiative de cartographie axée sur les résultats (« *Mapping for Results* ») de la Banque mondiale a rendu accessibles les informations, la géolocalisation et les résultats de 92 % de ses 1 645 interventions de développement en cours. De plus en plus, les banques régionales de développement et les institutions bilatérales explorent des approches de la transparence axée sur les résultats.

Références

Barder, O.M. (2009), "Beyond planning: Markets and networks for better aid", Document de travail n° 185, Center for Global Development, www.cgdev.org/sites/default/files/1422971_file_Beyond_Planning_FINAL.pdf.

Bräutigam, D.A. et S. Knack (2004), "Foreign aid, institutions, and governance in sub-Saharan Africa", *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 52/2, pp. 255-285, <http://dx.doi.org/10.1086/380592>.

BID (2013), "Evaluation of IDB's access to information policy", Office of Evaluation and Oversight, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.

IITA (2016), « Rapport annuel 2015 de l'IITA », Initiative internationale pour la transparence de l'aide, New York/Londres, www.aidtransparency.net/annualreport2015/downloads/IATI_Annual_Report_2015_FR.pdf.

Mokoro Limited (2009), « La budgétisation de l'aide. Note de bonne pratique : Utilisation des systèmes budgétaires nationaux », Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/report_2008_cabri_transparency_and_accountability_use_of_country_systems_french_cabri_aob_good_practice_note_frenchgpn_french_proof6_final.pdf.

Moon, S. et T. Williamson (2010), "Greater aid transparency: Crucial for aid effectiveness", *Project Briefing*, No. 35, January, Overseas Development Institute, London, <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5722.pdf>.

OCDE (2016), "DAC statistical reporting issues in 2015 and 2016", DCD/DAC/STAT(2016)16, OCDE, Paris.

OCDE (2015a), "Contribution to broader transparency efforts, including the Busan Common Standard: Assessing transparency of statistical information", DCD/DAC/STAT(2015)4, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2015\)4&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2015)4&docLanguage=En).

OCDE (2015b), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: New Zealand 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235588-en>.

OCDE (2012), « Qu'est-ce que le standard commun pour l'information sur l'aide au développement ? », OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/developpement/architecture/Common%20Standard%20Communications%20Note_FR.pdf.

OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », quatrième Forum à Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, 29 novembre – 1^{er} décembre 2011, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>.

Organisations des Nations Unies (2015a), *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F.

Organisation des Nations Unies (2015b), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Organisation des Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.

UIP (2010), "Making aid work: Towards better development results", Union interparlementaire, www.ipu.org/splz-e/busn11/guidance.pdf.



Extrait de :
Making Development Co-operation More Effective
2016 Progress Report

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264266261-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Transparence et redevabilité pour l'efficacité du développement », dans *Making Development Co-operation More Effective : 2016 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264277601-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.